

Image not found or type unknown



Responsabilite des magasins

Par **machoutte**, le **26/10/2008** à **17:54**

Bonjour,
Je suis allée me promener dans deux magasins animaliers d'enseignes différentes avec ma chienne. Dans le premier, les chiens étaient acceptés tenus en laisse. Dans le second, les chiens étaient également acceptés mais tenus dans un de leur caddie. Ma chienne assise dans le caddie, a subitement sauté de celui-ci et s'en est cassé le fémur. Elle a donc été conduite de suite dans une clinique vétérinaire. Après diagnostic elle doit restée sous surveillance puis subir une opération du fémur.. J'aimerais savoir si ce second magasin peut avoir une quelconque responsabilité, et si oui qu'elles sont les démarches à entreprendre pour porter plainte et obtenir le remboursement des frais médicaux.

Par **Tisuisse**, le **26/10/2008** à **22:50**

Aucune responsabilité du magasin ne saurait, à mon avis, être retenue. Ce n'est ni la faute d'un employé de ce magasin, ni la conception des lieux, le mauvais entretien de la boutique, etc, qui sont en cause mais votre chienne seule. Alors !